

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANITOU BF S.A. ACCEPTE LES ACTIONS GEHL DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS GEHL ET ROUVRE L'OFFRE

21 octobre 2008 - MANITOU BF S.A. annonce l'expiration de l'offre publique d'achat initiale lancée par sa filiale à 100% TENEDOR Corporation visant les titres de la société GEHL Company (Nasdaq: GEHL) ainsi que l'acceptation des titres présentés à l'offre. L'offre initiale a expiré, comme prévu, le lundi 20 octobre 2008 à 17h00 (heure de New York City).

Le dépositaire de l'offre a informé MANITOU et TENEDOR que les actionnaires de GEHL ont apporté sans révocation un total d'environ 8.988.693 actions GEHL, représentant, en ajoutant les 1.748.046 actions déjà détenues par MANITOU, environ 89,0% du capital sur une base totalement diluée. 1.315.245 actions supplémentaires ont été apportées sur la base d'un engagement de livraison garantie. Les titres présentés à l'offre ont été acceptés pour paiement par TENEDOR selon les termes de l'offre. Juste avant cette acceptation, GEHL a annulé toutes les options d'achat de titres, les « restricted stocks » et les « stock appreciation rights » attribués aux employés et aux membres du conseil d'administration de GEHL dans le cadre du plan de rémunération de la société, et les a convertis en droits de recevoir une somme équivalente en numéraire moins, le cas échéant, le prix d'exercice et déduction faite de toute retenue d'impôt.

MANITOU a également annoncé que TENEDOR a rouvert la période d'offre pour les actions résiduelles de GEHL afin d'offrir aux actionnaires n'ayant pas encore apporté leurs actions l'opportunité de les présenter à l'offre. L'offre ainsi rouverte expirera à 12h00 (midi), heure de New York City, le vendredi 24 octobre 2008 sous réserve de toute prolongation. Toute

prolongation sera annoncée publiquement au plus tard à 9h00 (heure de New York City) le jour suivant l'expiration de l'offre ainsi rouverte.

Le même montant de 30.00 \$ par action offert pendant la période d'offre initiale sera versé au titre de la période de réouverture de l'offre. Toutes les actions apportées pendant la période de réouverture de l'offre seront immédiatement acceptées et le paiement sera effectué rapidement, selon les termes de l'offre. La procédure pour apporter des actions GEHL pendant la réouverture de l'offre est la même que celle de l'offre initiale avec deux exceptions : (1) les actions ne peuvent pas être présentées sur la base d'un engagement de livraison garantie (2) les actionnaires ne bénéficient pas de la faculté de révoquer l'apport de leurs actions pendant la réouverture de l'offre.

Selon les termes du contrat de fusion précédemment annoncé, MANITOU a pour objectif de réaliser une fusion / absorption de TENEDOR par GEHL sous réserve de satisfaction ou de renonciation aux conditions suspensives de la fusion. A l'issue de la fusion, GEHL deviendra une filiale à 100% de MANITOU. Dans le cadre de la fusion, TENEDOR acquerra les actions GEHL résiduelles (autres que celles pour lesquelles les actionnaires ont exercé leurs droits d'évaluation, si disponibles) pour le même montant de \$30.00 par action que celui payé dans le cadre de l'offre, sans intérêt et déduction faite de toute retenue d'impôt. MANITOU entend fusionner TENEDOR et GEHL dès que possible. Compte tenu de la détention par MANITOU et TENEDOR de plus de deux tiers des actions de GEHL après l'acquisition des titres apportés à l'offre, MANITOU et TENEDOR disposent du nombre de droits de vote nécessaire pour assurer une approbation de la fusion par les actionnaires, et doivent, selon les dispositions du contrat de fusion, voter en faveur de la fusion. En cas de franchissement du seuil des 90% du capital de GEHL suite aux réouvertures de l'offre ou à d'autres opérations, TENEDOR sera en mesure de réaliser la fusion sans convoquer d'assemblée générale des actionnaires de GEHL.

MANITOU est une société française dont le siège social est situé à Ancenis dans le département de Loire-Atlantique. Elle conçoit, assemble et distribue des matériels de manutention destinés aux secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'industrie. Le Groupe MANITOU qui est le leader de la manutention tout terrain (chariots à mâts tout terrain et chariots télescopiques) a une couverture mondiale avec un réseau de presque 600 concessionnaires indépendants situés dans 120 pays. Les produits du Groupe comprennent également les nacelles élévatrices de personnes, les chariots embarqués, les chariots industriels et les matériels de magasinage. En 2007, le Groupe a enregistré de nouveaux records d'activité avec un chiffre

d'affaires qui s'est élevé à 1.260 M€ et un résultat net de 86,1 M€. Les actions de MANITOU sont cotées sur EURONEXT. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.manitou.com ou en contactant communication.financiere@manitou.com.

GEHL Company est un producteur d'équipements compacts utilisés dans le monde entier sur les marchés de la construction et de l'agriculture. La société, fondée en 1859, a son siège social à West Bend, Wisconsin. La société commercialise ses produits sous les marques GEHL® et MUSTANG®. Les informations sur les produits de MUSTANG® sont disponibles sur le site internet de Mustang Manufacturing (www.mustangmfg.com). Les informations sur CE Attachments, Inc. sont disponibles sur le site www.ceattach.com. Les informations sur la société GEHL Company sont disponibles sur www.gehl.com ou auprès de: GEHL Company, 143 Water Street, West Bend, WI 53095, USA (téléphone : +1 262-334-9461).

TENEDOR et MANITOU ont déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) un communiqué d'offre, un formulaire Rule 13e-3 « Communiqué de la transaction » et un communiqué amendé Schedule 13D « Beneficial Ownership Statement » dans le formulaire « Schedule TO » contenant l'offre publique d'achat, les formulaires de lettres de transmission ainsi que d'autres documents concernant l'offre. GEHL a déposé un communiqué contenant une recommandation concernant l'offre dans le formulaire Schedule 14D-9. TENEDOR, MANITOU et GEHL ont envoyé cette documentation aux actionnaires de GEHL. Cette documentation, ainsi que toute autre documentation concernant l'offre que MANITOU et GEHL ont déposée ou vont déposer auprès de la SEC, contiennent et vont contenir des informations importantes concernant l'offre que les actionnaires de GEHL sont invités à lire attentivement. Les actionnaires de GEHL peuvent obtenir une copie de cette documentation gratuitement sur <http://www.gehl.com> et sur le site web de la SEC <http://www.sec.gov>. De plus, des copies des documents d'offre peuvent être obtenues sans frais en contactant l'agence d'information de MANITOU, D.F. King, au numéro +1 800- 967-7921 ou en contactant le département des relations investisseurs de GEHL au numéro +1 262-334-9461.

Le présent communiqué contient des informations prospectives, y compris relatives à l'offre publique et à l'acquisition envisagées par MANITOU. Ces informations comportent certains risques et incertitudes. Elles reposent sur les hypothèses actuelles de MANITOU et de GEHL. Les effets réels pourraient varier significativement par rapport à ceux résultants des déclarations susvisées. Parmi les facteurs pouvant causer ou contribuer à de telles variations

figurent : le risque que les conditions suspensives de l'offre et de la fusion ne soient pas satisfaites, des difficultés pour MANITOU dans la mise en place du financement de l'acquisition de GEHL. Les risques relatifs à l'offre et à la fusion sont décrits dans la documentation déposée auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) par MANITOU dans les Schedule TO et Schedule 14D-9, respectivement. Les risques relatifs à GEHL sont décrits dans le rapport annuel de GEHL (Form 10-K) déposé auprès de la SEC pour l'exercice fiscal clôturant au 31 décembre 2007. GEHL et MANITOU n'ont aucune obligation (et rejettent expressément toute obligation) de mettre à jour ou de modifier les informations prospectives fournies à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.